



1

Jours

Le contentieux administratif général

dans JURIDIQUE - PUBLIC / Réf : JCF-DPAD-46

Objectifs de la formation

- Décrire le fonctionnement de la juridiction administrative
- Engager un recours
- Identifier les étapes du contentieux
- Identifier les types de contentieux pouvant être dirigés vers la juridiction administrative

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier le rôle de la justice administrative

- Son rôle
- Historique des étapes de sa création
- La juridiction administrative (TA, TAA, CE)

2. Décrire le contentieux administratif

- Les grands principes du contentieux administratif
- Les 4 types de contentieux administratif et leurs étapes

Après-midi

3. Examiner la juridiction administrative

- Autorités de recours de première instance
- Autorité supérieure de recours



4. Identifier le pouvoir du juge administratif

- Dans quels cas s'adresser au juge ?
- Ses pouvoirs

5. Préparer des cas pratiques

- Rédaction d'un recours amiable
- Distribution de modèles de requêtes

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Secrétaire administratif, préparation concours administratifs

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.



- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

